

La radio privée RPA dans le collimateur du pouvoir

@rib News, 08/07/08 LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION RAPPELLE L'INDEPENDANCE DES RADIOS VIS-A-VIS DES PARTIS POLITIQUES. Le Conseil national de la Communication voudrait rappeler à toutes les radios qu'elles doivent ouvrir en indépendance totale des partis politiques. En effet, au Burundi, comme dans la plupart des autres pays du monde, il n'est pas permis aux partis politiques ou aux syndicats de contrôler une radio. D'après l'article 27 de la « DECISION N° 100 / CNC / 04 / 04 DU 25 OCTOBRE 2004 PORTANT CAHIER DES CHARGES ET DES MISSIONS DES SOCIETES PRIVEES DE RADIODIFFUSION, TELEVISUELLE ET SONORE AU BURUNDI »: « Aucun parti politique, aucun syndicat, aucune organisation non gouvernementale étrangère, ne peut exploiter ni directement, ni par personne interposée, une société privée de radiodiffusion, télévisuelle et sonore au Burundi, ni y détenir des actions. ». Dans l'esprit de cette règle, il est interdit qu'une radio soit l'outil de propagande d'un politicien et ex-directeur de la Radio RPA, Monsieur Alexis SINDUHIJE, Responsable du MSD, qui a tenu des propos inadéquats à l'endroit du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Venant KAMANA, en le traitant de « moins d'humanité », de manquer de valeurs morales « ..kubura ubugabo! kubura ubushingantahe! », d'être corrompu « â!bakore amaronko! », que ses études ne lui ont servi à rien « â!amashure yize ntaco yamumariye! », etc. À ce propos, le CNC a reçu une plainte du Ministre Venant KAMANA et est en train de l'étudier. Le CNC a aussi envoyé une lettre de demande d'éclaircissements à la Radio RPA. En attendant la décision du Conseil sur cette plainte, nous suggérons à la Radio RPA et toutes les radios de diffuser avec discernement les propos des politiciens afin de protéger dans le futur la dignité des personnes. En effet, si les journalistes et les médias se permettaient de diffuser les insultes des politiciens, ce serait le début du retour rapide des médias de la haine au Burundi. Les médias de la haine font le mimétisme d'un politicien ou d'un parti politique, et c'est un comportement contraire à la mission même d'une radio ou de la profession de journaliste au Burundi et partout ailleurs dans le monde. Dans la sagesse burundaise, n'oublions pas cet adage kirundi qui dit que : « Umushikiriza w'igitutsi ariwe mutukanyi ». Dans l'intérêt d'un climat médiatique apaisé, le reportage des actualités par les radios doit être juste, professionnel et non-partisan pour garantir la liberté d'expression et leur indépendance vis-à-vis des partis politiques. Nous terminons en rappelant que les fréquences radios sont un bien public limité dont l'utilisation doit être impartiale et diversifiée, et donc qui ne peuvent pas être octroyées ou utilisées à des fins partisanes ou syndicales. Je vous remercie. Fait à Bujumbura, le 4 Mars 2008. LE PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION VESTINE NAHIMANA.-